

Déclaration de Projet de Pêche à Pied Professionnelle en Normandie

Avertissement

Cette déclaration de projet est obligatoire avant toute demande de licence. Elle permet au Comité des Pêches de Normandie de connaître la nature de votre projet.

Elle sera adressée au Comité des Pêches **accompagnée d'un chèque de 100 €**.

Cette déclaration de projet est à déposer avant le 30 novembre de chaque année pour être prise en compte l'année suivante.

NOM.....	PRENOM.....
DATE DE NAISSANCE.....	TELEPHONE.....
MAIL (obligatoire) :	PORTABLE (obligatoire).....
ADRESSE.....	CP..... VILLE.....

REGIME SOCIAL

Organisme actuel :

PERMIS ET LICENCE DE PECHE

Êtes-vous ou avez-vous déjà été pêcheur à pied professionnel ?

OUI (merci de préciser auprès de quelle DDTM :) NON

LICENCES

Merci de préciser les licences demandées	Contingent de licences
<input type="radio"/> COQUES	254
<input type="radio"/> MOULES	145
<input type="radio"/> VERS DE VASE	60
<input type="radio"/> PALOURDES	105
<input type="radio"/> AUTRES FOUISSEURS	60
<input type="radio"/> AUTRES NON FOUISSEURS	50
<input type="radio"/> CREVETTES	35
<input type="radio"/> POISSONS	85

PRECISEZ VOTRE PROJET : Avez-vous déjà été pêcheur à pied professionnel, avec quelles licences, dans quels département, Secteur(s) de pêche, Première installation, Activité principale ou secondaire et toute autre information que vous jugerez utile

MENTION SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies par ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique par le CRPMEM en vue du changement de navire, pour la gestion de la ressource halieutique au large de la Normandie à des fins statistiques, en application des articles L912-1 et suivants et R912-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime et des délibérations afférentes du CRPMEM de Normandie.

Les données sont susceptibles d'être transférées à des tiers, notamment les administrations légalement habilitées (DPMA, DIRM(s), services en charge du contrôle des pêches, etc.) Une extraction partielle de ses données peut être transmise aux comités des pêches, aux organisations de producteurs et aux administrations centrales et locales. Le partage de ces données et leur communication sont indispensables pour mener à bien la finalité précitée. Ces données sont conservées pendant dix années.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder à vos données ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données hormis dans les cas où la réglementation ne permet pas l'exercice de ces droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le CRPMEM. Toute réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

NOM : Prénom : Date :

J'ai « Lu et approuvé »

Signature